

<b>PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>du 17 mars 2022</b>
---

L'an deux mille vingt-deux, le dix sept mars, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b>En exercice :</b>	<b>13</b>
<b>Qui ont pris part à la délibération</b>	<b>11</b>
<b>Présents :</b>	<b>10</b>

**Date de Convocation : 10/03/2022**

**Présents** : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, BRISSET Claude, FERRU Christian, FOUCHER Christian, GUERIN Frédéric, LONJOU David, MALICHIER Michel.  
Mesdames Julie DESSE et Isabelle PAILLÉ.

**Absent excusé** : Mesdames Séverine CLÉMENT et Marion TROCHUT.  
Madame Sylvie RASSE donne pouvoir à Monsieur Frédéric GUÉRIN.

**Absent** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Madame Julie DESSE.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu du 18 janvier 2022,
- Vote du Compte de Gestion,
- Vote du Compte Administratif,
- Affectation de résultat,
- Vote des taux d'imposition,
- Vote des subventions,
- Reprise d'une partie d'une concession,
- Nomination du nouveau Lotissement,
- Don pour l'Ukraine,
- Avis,
- Questions diverses.

**1° Approbation du compte rendu du 18 janvier 2022**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 18 janvier 2022.

**2° Vote des Comptes de Gestions des Budgets Boucherie et Commune**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les comptes de gestion sont établis par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au conseil municipal en même temps que les comptes administratifs.

Le dit conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré.

Vote les comptes de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **3°Vote du Compte Administratif et affectation de résultat**

#### **- Commune**

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement : - 181 616.23 €
- Fonctionnement : 468 785.44 €
- Résultat global : 287 169.21 €

#### **- Boucherie**

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement : - 58 853.39 €
- Fonctionnement : - 5 789.10 €
- Résultat d'investissement reporté (déficit) 001 : - 58 853.39 €

A retenir : Excédent budget commune sur exercice 2021 : + 287 169.21 €

### **4°Vote des taux d'imposition**

Le Conseil Municipale après avoir délibéré VOTE les taux suivants :

	Taux
Taxe foncière (bâti)	16,30 %
Taxe foncière (non-bâti)	44,49 %

Evolution des taux locaux Asnières-la-Giraud, (Part de la commune).  
Tableau renseigné par le trésorier.

**Vote à l'unanimité.**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe foncière	17,6 %	17,6 %	18,32 %	18,32 %	16,30 %	16,30 %	16,30 %	16,30 %	16,30 %	16,30 %	16,30 %	16,30 %	16,30 %
Taxe foncière non bâti	49,5 %	49,5 %	51,52 %	51,52 %	44,49 %	44,49 %	44,49 %	44,49 %	44,49 %	44,49 %	44,49 %	44,49 %	44,49 %
Taxe habitation	8,88 %	8,8 %	9,24 %	9,24 %	7,98 %	7,98 %	7,98 %	7,98 %	7,98 %	7,98 %	7,98 %	7,98 %	7,98 %

Taxe habitation : pour celles et ceux qui paient encore cette taxe.

REMARQUE : Le maire souligne que les taux d'impôts ont baissé depuis 2014 et sont stables depuis 2014.

Néanmoins, si les informations sont exactes, le maire informe que les bases augmentent encore cette année. L'augmentation des bases ne sont de la compétence des élus communaux. On parle de plus 5 % pour le bâti et plus de 3 % pour le non bâti. Il est évident que chacun d'entre vous va observer une augmentation des impôts mais cette augmentation n'est pas décidée et voulue par les élus de la commune.

## **5° Vote des subventions**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, les subventions suivantes :

- APE de l'Ecole d'Asnières	600.00 €
- ARCHE	100.00 €
- Association Les Ateliers du Patrimoine	280.00 €
- Bergonie Institut	100.00 €
- Donneurs du SANG 17	100.00 €
- France Alzheimer 17 Saintes	100.00 €
- Ligue contre le cancer du sein	100.00 €
- Secours catholique	100.00 €
- Hôpital pour enfants	100.00 €

-----  
1 580.00 €

Les élus sont favorables à augmenter de 100 € la subvention de l'APE, passage de 600 € au lieu de 500 €.

Le maire fait part à l'assemblée des nouvelles demandes du subvention. (6 autres associations). Après échanges, voici les subventions accordées par les élus aux diverses associations notées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les subventions aux associations et que les crédits sont inscrits au budget 2022 au compte 6574.

## **Vote à l'unanimité.**

### **6°Reprise d'une partie d'une concession n°288**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à un achat d'une concession en 1969, la famille n'aura pas besoin dans l'avenir de toute la surface achetée à cette époque, la commune pourrait éventuellement faire acte de rétrocession de cette concession au prix ou elle a été vendue actuellement, c'est-à-dire 59.44 € (cinquante neuf euros et quarante-quatre centimes).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette rétrocession et donne pouvoir à Monsieur le Maire concernant cette affaire.

## **Vote à l'unanimité**

### **7°Nomination du nouveau Lotissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable le futur lotissement situé Route de Chantageasse, cadastré ZO parcelle n°179 pour une contenance de 2 ha 37 a 52 ca.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer le futur lotissement « Lotissement des Lilas ».

## **Vote à l'unanimité**

### **8° Don pour l'Ukraine**

Suite au conflit actuel en Ukraine, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir effectuer un don au profit de l'Ukraine à travers un fond géré par des agents de l'Etat FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme de **1 081€** (ce qui représente 1 € par habitant) au profit de l'Ukraine, cette somme sera imputée au compte 6713 secours et dots sur le budget 2022.

Comme la population de la commune est de 1081 habitants sur la commune, avec un symbole d'union, les élus ont proposé une aide de 1081 €.

## **Vote à l'unanimité**

### **9° Avis**

#### **→ Invitation :**

- Le maire propose une invitation population à la suite du budget pour un moment de retrouvailles avec le verre de l'amitié. (Comme il n'y a pas eu de cérémonie des vœux)  
Date retenue le vendredi 15 avril à partir de 18h30 au foyer rural.

## **Avis Favorable**

#### **→ Le personnel :**

- Concernant les 2 agents en contrat PEC :

M CROIZE Patrice contrat renouvelé en juin jusqu'à sa retraite (1<sup>er</sup> décembre 2022) à 30h au lieu de 20h. Contrat aidé à 80 %.

M GUILLOT Florian contrat renouvelé en juin pour un an à 30h au lieu de 20h. Contrat aidé à 80 %.

Ce qui va permettre d'augmenter le temps de travail au service technique +20h essentiellement pour faire face au nettoyage et entretien du cimetière (plus de désherbant).

- M NOCQUET William sera en contrat saisonnier (Nombre de mois non déterminé) avec comme mission essentielle, restauration des tombes sauvegardées par la commune, entretien cimetière et maçonnerie.

- Au départ en retraite de M ROUSSELOT Fabrice, il sera remplacé par M TIRAND Sylvain à 35h. (qui est actuellement dans la collectivité tous les mercredis).

### **Avis Favorable**

#### **→ L'agence Postale :**

- M le maire fait savoir que Mme LACROIX Brigitte qui était remplaçante à l'agence postale, est décédée.

Bien triste nouvelle. Nous avons su cette nouvelle la veille de son enterrement. Un courrier de sympathie a été adressé à la famille.

Donc, concernant le remplacement à l'Agence Postale lors des vacances de Mme Benhamou Yamina et formations...

M le maire propose la candidature de Mme BOEGLER Geneviève qui fera aussi le remplacement maternité de Anne Lise JOUVE (secrétariat) si Mme SEGUY Nathalie ne reprend pas son poste en août 2022.

Budgétairement, ces modifications seront prises en considération avec peu de conséquence financière par rapport aux années antérieures.

### **Avis Favorable**

#### **→ Panneaux :**

- Pour finaliser les 30km/h dans les villages, il reste le village de la Giraud.

Le maire demande à l'assemblée s'il est nécessaire de placer ce village à 30km/h.

Les élus donnent un avis favorable puisque les automobilistes arrivent vite en entrant dans le village, notamment sur la route venant de la Laigne, la route venant de Longeville et la route venant du Pas Loubat.

### **Avis Favorable**

- Comme il y a une incompréhension concernant la pose des panneaux, le maire s'explique :

D'un côté, depuis plusieurs années, de nombreux asniérois se plaignent de la vitesse excessive dans les villages et surtout en entrant dans les villages. Tout d'abord, c'est un comportement des automobilistes qui ne devraient pas avoir lieu.

A savoir, pour placer un panneau à 30km/h, on doit poser une pré-signalisation à 50kmh, voilà le pourquoi la pose de nombreux panneaux.

Compte tenu de ces plaintes, on vient mettre le doigt sur la compétence du maire (Police de la

route). Si le maire ne fait rien devant toutes ces plaintes (qui sont légitimes), dès le premier accident grave, le maire sera « impliqué » puisqu'il n'aura rien fait, même que l'automobiliste doit respecter le code de la route.

Le maire préfère investir dans des panneaux et de ne pas voir un accident mortel ou grave sur la commune. La sécurité est un fait qu'il a pris en considération dès le début de son élection. Il exerce tout simplement le pouvoir de police. Le maire remercie les élus d'être en accord sur ce sujet.

### → **Logo communal sculpté sur pierre :**

- Lors du printemps des poètes organisé par l'association du patrimoine, section poésie et photo, les 26 et 27 mars, une artiste locale, Karine Picotin va tailler dans la pierre et devant le public le logo de la commune. On attend le public bien entendu. Par la suite, cette sculpture sera placée sur la façade de la mairie. (60 euros par heure pour la réalisation de cette pièce).

### **Avis Favorable**

Informations de M le maire :

- Pour la réalisation des travaux de l'agence postale et le réaménagement avec de nouveaux mobiliers, l'agence sera fermée à partir du 15 avril à 12 h et réouverture le Lundi 2 mai. Une aide financière par la Poste sur le mobilier nous est attribuée, il reste à la commune les peintures qui seront réalisées par les agents.

- La collectivité a eu de nombreux soucis avec orange et la pose de la téléphonie d'où la coupure de téléphonie et absence de répondeur, il y a quelques jours.

- La taille des arbres est terminée, une nouvelle technique a été mise en place à la Giraud. L'année prochaine cette nouvelle technique sera adaptée en fonction des lieux. Aux dires des professionnels, nous massacrons les arbres. Un point a été fait avec les agents pour éviter ce massacre.

- La commande du nouveau candélabre pour l'arrêt bus de Véron est commandé au Sdeer ainsi que le remplacement du candélabre au village de Champmiaud.

- La réhabilitation du bourg débutera fin de l'été soit vers le 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la suite des travaux qui se font actuellement à St Hilaire de Villefranche.

- Le 1<sup>er</sup> mars, 3 agents techniques ont été en formation « gestes et postures ».

- Nous avons une 9ème centenaire de souche asniéroise, née à Asnières en 1920 et décédée en février 2022 sur l'île de Ré.

Il s'agit de Mme VRIGNAUD Eliette Gisèle Renée épouse MECHAIN Pierre Alexandre.

Le maire insiste comme quoi on vit bien à Asnières surtout s'il on est né sur cette commune.

- A la Giraud, les travaux voirie, écoulement des eaux sur 75 mètres, la pose des caniveaux est terminée.

Le maire tient à informer que ces travaux étaient programmés depuis plusieurs années et qu'il ne s'agit pas d'une demande de Mme DESSE (Conseillère municipale).

Le maire rappelle qu'il a bien pris connaissance que de nombreux caniveaux seraient à poser dans les villages. Nous allons essayer de continuer d'en poser tous les ans comme depuis plusieurs années.

Néanmoins, les personnes qui ne veulent pas attendre la mise en place par la collectivité, peuvent en faire la demande. La commune fournit les caniveaux et la pose est à la charge du demandeur.

- Suite à une demande des parents d'élèves, un cousin berlinois et une nouvelle signalisation ont été placés route du stade, derrière l'école pour la sécurité de tous avec possibilité de vélo dans les 2 sens sur cette route.

- Nous avons eu une demande d'une habitante qui s'occupe de la stérilisation de 9 chats. (chats errants dans le village de la Rue) Cette charge pourrait être à la commune compte tenu des textes juridiques sur ce sujet. A suivre...

- Il y a eu un souci sur l'assainissement au niveau de l'école primaire et l'agence postale. (Canalisation bouchée) Les agents sont intervenus et ont réparé les dysfonctionnements.

- Sans réponse aux différents mails adressés à GOOGLE France, le maire a adressé un courrier à GOOGLE France (RC) pour demande de correction puisqu'il s'agit de numérotations non présentes (ou incorrectes) sur GOOGLE MAPS, notamment pour 2 entreprises de la commune. A suivre.

-Les poteaux DECI (Défense Extérieure Contre Incendie) du programme 2021 sont posés dernièrement (Chez Cousseau et à la Touche).

-Une tronçonneuse a été volée dans le véhicule technique. Le maire reste désemparé par cette situation.

#### Information de la gendarmerie SÉCURITÉ et INTERVENTIONS

	Année 2019	Année 2020
Nombre d'infractions route	59	71
Infractions alcoolémie	6	5
Heures de sécurité	189	225
Accident corporel	0	1
Nombre de tué	0	0
Nombre de blessé	0	1
Nombre d'interventions	53	54
Violences	13	4
Accidents circulation	12	5
Tapages	1	2
Ivresse	1	0
Préventions en heures gendarme	22	7

Heures gendarme sur la commune	638	819
Atteintes des biens	8	5
Cambriolages	2	1
Vols liés aux véhicules	2	1
Dégradations	1	1

- La fille de M DAVID Gilbert, ancien conseiller municipal et adjoint, nous offre une charrette (en bois) pour décor dans la commune.

-Le maire fait part de son contentement envers les asniérois qui ont été sensibles aux dons pour aider l'Ukraine. Plus de 10M3 sont partis aux frontières ukrainiennes. La collectivité fera part de toute autre information sur le sujet d'éventuels dons.

- M le maire donnera des éléments à Mme RASSE (référente environnement) pour pouvoir recycler les bouchons de liège sur la commune.

### **Les dates à retenir :**

26 et 27 mars : printemps des poètes au foyer rural.

28 mars : réunion préparation frairie St Médard.

31 mars : réunion pour les élus, commission des impôts indirects.

5 avril : 2ème réunion pour débat orientation budgétaire année 2022. (DOB)

12 avril : Conseil municipal avec vote du budget 2022.

Vendredi 15 avril : invitation population à partir de 18h30 au foyer rural.

Interventions :

### **Mr BAUDOIN Frédéric :**

- fait savoir que la coupe avec lamier est réalisée.

- fait savoir qu'il a été présent pour un bornage sur le village de la Touzetterie (projet construction maison.)

- fait savoir que des fils électriques sont présents sur 2 lieux. Le maire va faire le nécessaire auprès d'Enedis.

-fait savoir qu'il a rencontré le technicien du syndicat de la voirie pour le point à temps automatique sur la commune. (Apport goudron et graviers).

### **Mr BOUDEVÈRE Eric :**

- fait savoir qu'un panneau sens interdit rue de l'ancien puits est cassé ainsi que le panneau Stop rue du jardin public qui a reçu un coup.

- interpelle M le maire sur le sujet du service des encombrants qui depuis décembre 2021, il n'y a eu aucune demande. Faudrait-il revoir le règlement ?

Le maire souhaite dans un premier temps, refaire de la communication sur ce sujet, et que la population devrait avoir prochainement un nouveau service RECYCLAGE sur la commune avec la collaboration d'Emmaüs Saintonge.

- informe qu'une réunion avec le monde associative aura lieu le 28 mars concernant la frairie. Il invite tous les membres du conseil à y participer.



-informe que le programme « bois propre » se réalisera ce samedi 19 mars à 14h au stade, il invite tous les élus à y participer.

- fait savoir qu'il a participé avec M le maire a une réunion à Matha concernant la fibre optique. Il donne quelques précisions sur cette réunion (Coût pris en charge par le département) et notamment 94 % des foyers asniérois peuvent obtenir la fibre.

-informe qu'une soirée théâtre aura lieu le 1<sup>er</sup> avril avec un groupe de Bignay, cette soirée est organisée par l'association du foyer rural.

-interpelle M le maire par rapport au tableau des impôts (présenté ce soir), et demande si c'est le même cas sur les autres communes des alentours. (pas d'augmentation de taux et taux bas). Le maire ne peut pas donner son avis sur les autres communes, cependant des sites internet sont consultables pour connaître la vie de toutes les communes de France (argus note, taux d'impositions... population...) Ce sont des sites mis en place par les services de l'état. De cette manière, toute personne peut tout connaître sur les communes.

### **Mr LONJOU David :**

-interpelle le maire concernant les stationnements devant la grille des parents des écoliers pour déposer leurs enfants. Certaines voitures stationnent devant la grille. Les parents souhaiteraient de pouvoir stationner dans l'avenir sur le champ en face de la grille.

Le maire fait un bilan comme quoi :

1/ Il ne devrait pas avoir de stationnement devant la grille, éventuellement un arrêt bref pour que l'enfant descende de la voiture. Hélas, des voitures restent sur cette route (plus ou moins sur l'accotement) pendant un bon moment puisque les parents discutent certes, mais ce n'est peut-être pas le lieu.

2/ La sortie et l'entrée de l'école ont été revues en 2014 pour la sécurité, puisqu'auparavant, l'entrée et sortie étaient sur la route départementale.

3/ Il y a quelques années, la collectivité a restauré le parking du foyer rural (plus de boue) avec un accès à l'école primaire (achat de terrain, busage, grillage...création d'un sentier...) Nous avons encore amélioré les conditions pour amener les enfants à l'école en toute sécurité. N'oublions pas qu'il y a aussi le parking de l'aire de repos et autres lieux.

4/ En février 2022, nous avons posé un cousin berlinois et une nouvelle signalétique pour encore davantage de sécurité. Ceci à la demande légitime des parents d'élèves.

Le maire a bien saisi la demande d'achat d'un terrain, pour stationner au plus près de la grille des écoles. Néanmoins, il fait savoir que le terrain en vue, est un terrain constructible. De ce constat, l'achat va être onéreux et qui dit parking, dit un aménagement adapté (onéreux aussi).

Le maire s'interroge si ce ne serait pas de « l'abus » d'acheter ce terrain, seulement pour 2 ou 3 personnes qui ne veulent pas faire quelques pas pour emmener leurs enfants donc qui restent stationner devant l'école.

Si nous réalisons ce parking, il y aura un coût, est-ce raisonnable ?

Le maire écoute les différents échanges des élus sur ce sujet. A suivre...A réfléchir ?

### **M MALICHER Michel :**

-fait savoir qu'il y a un gros nid de poule sur la route du village du Puits allant vers Chantageasse.

Le maire en prend note.

**Mr BRISSET Claude :**

- demande où en sommes-nous sur la vente du terrain à Mme BABINOT. Le maire attend le notaire pour signature de l'acte. Le maire a déjà interpellé, à plusieurs reprises, le notaire sur ce sujet.

- « Au champ de la Prée », M BRISSET fait savoir qu'une grosse branche « penche » sur la voirie. Serait-il bon de la couper ? Le maire en fera part au propriétaire.

**FIN de séance 23h25**